

Automobile Club Mons Borinage. ASBL HT30

Epreuve : **Sprint de Frameries.**
DATE : **Dimanche 28 Mars 2010.**

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

(Dates et Heures)

- **22 février 2010.**Publication du Règlement Particulier
- **1^{er} Mars 2010.**Date de début des engagements et des paiements
- **25 Mars 2010.**Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)
- **25 mars 2010 à 20H00.**Attribution des numéros
- **25 mars 2010 à 21H00.**Affichage de la liste des engagés.
- **28mars 2010.**Affichage de la liste des engagés à **7H30.**
- **8H00.**Ouverture des Vérifications Administratives.
- **8H00.**Ouverture du Contrôle des Licences
- **8H30.**Ouverture des Vérifications Techniques
- **9H00.Séances d'essais obligatoires**
- **10H00.**Clôture des inscriptions à droits majorés
- **10H30.**Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
- **11H30.**Fermeture des Vérifications Techniques
- **12H00.Fin des séances d'essais**
- **12H30.**Affichage de la liste des voitures qualifiées
- **13H00.**Début des montées officielles
- **18H30.**Affichage des résultats officiels
- **19H00.**Officialisation des résultats
- **19H30.**Proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: **Automobile club Mons Borinage.HT30.**

- Président : **Jean-Michel Diepdael.**
- Vice Président : **Hugo Henrist.**
- Secrétaire : **Gaël Diepdael.**
- Trésorier : **Lise Louis.**

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : **Michel Colin.** Lic. ASAF : **367**
- Directeur(s) de course adjoint(s) : **Laurent Walbrecaq** Lic. ASAF : **283**
- Secrétaire du meeting : **Jean-Michel Diepdael** Lic. ASAF : **282**
- Directeur de la sécurité : **Dimitri Cordiez** Lic. ASAF : **229**
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : **Hugo Henrist** Lic. ASAF : **230**
- Chargé des Relations avec les concurrents : **Sylvain Maillard** Lic. ASAF : **231**
- Responsable du Parc des coureurs : **Jean-Pierre Debrue.**
- Bureau des calculs : **Giovanni Sgherzi**
- Chronométrage : **ACMB**
- Médecin : **CRS TEAM Médical et Ambulance Croix-Rouge de Belgique.**

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- | | | |
|--|-----------------------------------|------------------------|
| - Commissaires sportifs ASAF | Président de Collège : Eddy Danze | Lic.ASAF : 704 |
| Membre :à désigner :Lambert Sevrin . | | Lic ASAF : 419 |
| | Sandra Mary, Stagiaire. | Lic ASAF : |
| - Commissaires techniques ASAF | Président de Collège : B. Menu | Lic. ASAF : 21 |
| | Membre : O. Menu | Lic. ASAF : |
| | Membre :J. Docq | Lic.ASAF : 717 |
| | Membre :P Deneufbourg | Lic. ASAF : |
| | Membre :R. Lejeune | Lic. ASAF : |
| - Observateur A.S.A.F. : Cindy Delrue | | Lic. ASAF : 236 |
| - Inspecteur- Sécurité A.S.A.F. : Lambert Sevrin | | Lic.ASAF : 419 |
| -inspecteur-sécurité stagiaire : Eddy Limbourg | | Lic.ASAF : |

V PERMANENCES

- Jusqu'au 27 mars à 12 heures

Contact :Jean-Michel Diepdael, rue de Quévy, n°8 à B-7040 Genly.**065/567350**.

Michel Colin, sentier de la Taillette, n°§ à B-7340 Colfontaine.GSM :
0474/587019

- **A partir du 28 mars 2010 à 7 heures**

PC Course, rue de Montavaux, B-7080 Frameries. N° de Tél ou de GSM :
0474/587019

- **Après l'épreuve** : Jean-Michel Diepdael, rue de Quévy, n°8 à B-7040 Genly,
tél :065/567350.

- Internet : acmonsborinage@yahoo.fr

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le dimanche 28 mars 2010, l'épreuve dénommée **Sprint de Frameries**,

comptant pour le Championnat du Hainaut de la discipline, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2010, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Elle a reçu le soutien de : **Administration communale de Frameries**.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII C des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010.....), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

2.1. Route : Zoning industriel de Frameries, rue de Montavaux.

2.2. Longueur de la côte : **2300** mètres

2.3. Largeur moyenne de la route :8 mètres

2.4. Départ : Rue des Amériques.

2.5. Arrivée : Rue de Montavaux, hauteur du Tastevin.

2.6. Homologation : **13février 2010, par Messieurs Lambert Sevrin et Eddy Limbourg**.

Article 3 : Sécurité

3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 11 postes

3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

- | | | |
|--------------|-----------|------------------------------------|
| Division 1 : | Classe 1 | : de 0 à 1400cc |
| | Classe 2 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| | Classe 3 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| | Classe 4 | : + de 2000cc |
| Division 2 : | Classe 5 | : de 0 à 1400cc |
| | Classe 6 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| | Classe 7 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| | Classe 8 | : + de 2000cc |
| Division 3 : | Classe 9 | : de 0 à 1150cc |
| | Classe 10 | : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc |
| | Classe 11 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| | Classe 12 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 200cc |
| | Classe 13 | : + de 2000cc |
| Division 4 : | Classe 14 | : Kart-Cross jusqu'à 650cc |
| | Classe 15 | : de 0 à 1600cc |
| | Classe 16 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| | Classe 17 | : + de 2000cc |

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 01/03/2010 et, au plus tard, le 25/03/2010 avant 18 h., à Rue de Quévy, n°8 à B-7040 Genly.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : **068-2204539-47** Intitulé : **Sprint de Frameries, nom du pilote**, avant le 25/03/2010.

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 28/03/2010, à 9H45 h.

5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 80 €, assurance comprise.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 25/03/2010, à 20 h.

La liste des engagés sera affichée le 25/03/2010 à 21 h

Taverne du Zoning, route de Bavay, à B-7080 Frameries tél. 0473/836270

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 130.**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le

28/03/2010., au Chapiteau, situé Site UNIPHARMA, rue de Montavaux, Frameries.

- Division 1 : de 8H00 à 8H30.
- Division 2 : de 8H30 à 9H00.
- Division 3 : de 9H00 à 9H30.
- Division 4 : de 9H30 à 10H00.

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (*obligatoire*) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - R.S.G., art. 2.

De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des "Droits de Participation" pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport.

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé

Site UNIPHARMA, rue de Montavaux à B-7080 Frameries.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques

le 28 mars 2010. Selon le timing suivant :

- Division 1 : de 8H30 à 9H00
- Division 2 : de 9H00 à 10H00.
- Division 3 : de 10H00 à 10H30.
- Division 4 : de 10H30 à 11H00.

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

9.1. Chronométrage avec imprimante : oui

9.2. Liaison entre départ et arrivée : **radio**

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le 28/03/2010., de 9H00 à 12 H00.

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 3 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13H00. le 28/03/2010., et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11: Divers

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : **Panneau d'affichage sous le chapiteau.**

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à **12H30, Panneau d'affichage sous le chapiteau.**

11.5. La publicité proposée par l'Organisateur est : **Journal La Province, MJM Pneus, DG racing.**

Elle est obligatoire. En cas de refus, voir R.T.G. A.S.A.F., Art. 5.

- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé :**Site UNIPHARMA, rue de Montavaux, à B-7080 Frameries.**
Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée
Le Parc des coureurs fera office de Parc Fermé.
- 11.7. Il est interdit de chauffer, mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante), les pneus.

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.
12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
12.3. Classement par DIVISIONS.
12.4. Classement par CLASSES.
12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.
12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE.
 - Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
 - Inter-Ecuries de la Division 4.
 - 1^{ère} Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
 - 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19H30, sous le Chapiteau.
Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 15 : Dispositions particulières

- 15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F..
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateur et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateur, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.8. Publicité : voir Règlement Technique Général A.S.A.F. Art. 5.

15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Le secrétariat (K. Bario -Lic. ASAF n°11) pour la CSAPH, en date du 19/02/2010.
- Herman Nyssens (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 22/02/2010.



Club organisateur : Automobile club Mons Borinage HT30.

Epreuve : Sprint de Frameries

Date : 28 Mars 2010.

Bulletin d'inscription à renvoyer pour, au plus tôt le 1^{er} mars 2010 et, au plus tard, le 25 Mars 2010
(VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Automobile club Mons Borinage, rue de Quévy, n°8 à B-7040 Genly.

Engagement reçu	Paiement reçu
Le/...../2010	Le/...../2010

DIVISION	CLASSE	NUMERO ATTRIBUE

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : Adresse : N°.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N°Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)			Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)		
Division 4	Classe 14 Min. A4 Kart-cross (0 à 650 cc)				Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Passeport technique ASAF N°

ECURIE :

*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci !

Voir article 11 du présent règlement.

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé »):

.....

Numéro attribué à la voiture :

.....

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

•

Sprint de Frameries

28 Mars 2010

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Signature :						
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u> <u>Nom/Cachet :</u> Licence N°:			
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Ornement extérieur					
Echappement		SECRETARIAT :			
Protections des tuyauteries					
Poids					